

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23e SEANCE

Président : M. AL-SHAALIC (Emirats arabes unis)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL :

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/46/SR.23
30 octobre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite) (A/46/3 (chap. VI, sect. B), A/46/56-E/1991/6 et Corr.1, A/46/137-E/1991/40, A/46/281-E/1991/112, A/46/315, A/46/360, A/46/361, A/46/362 et Corr.1, A/46/366, A/46/414 et A/46/501/Rev.1)

1. Mme BOUKADOUM (Algérie), évoquant l'aggravation continue du fossé entre les pays riches et les pays pauvres, dit que celle-ci porte en elle les germes d'un véritable séisme. Or, la déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement adoptée à la XVIIIe session extraordinaire de l'Assemblée générale, a souligné la nécessité de garantir le droit fondamental de tous les êtres humains de vivre libérés de la faim, de la pauvreté, de la maladie et de l'ignorance. De même, l'élimination de la pauvreté constitue un objectif prioritaire de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ce consensus nouveau en faveur de la promotion d'un développement humain suppose la responsabilité de chaque pays d'assurer son propre développement mais aussi l'obligation, pour la communauté internationale, de créer un environnement mondial propice à la croissance économique et de favoriser le développement social dans les pays en développement. L'Organisation des Nations Unies demeure à cet égard le cadre idéal pour aborder de manière intégrée et globale tous ces aspects du développement. Cependant, comme l'a indiqué le Directeur de la Division du développement social, M. Sokalski, l'Organisation des Nations Unies et, notamment, la Division du développement social ne peuvent remplir leur mission si elles ne disposent pas des moyens humains, matériels et financiers nécessaires. Il est donc essentiel que des mesures soient prises pour soutenir l'action menée par la Division et pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement du mandat qui lui a été confié.

2. Dans un monde de plus en plus interdépendant, seule une démarche collective permettra de résoudre les problèmes les plus complexes auxquels se heurte la société humaine. Le Sommet mondial pour les enfants en est la preuve et la communauté internationale doit continuer dans cette voie. Dans cette optique, l'Algérie réaffirme son appui à la proposition de tenir un sommet mondial pour le développement social. Elle espère que ce projet se concrétisera le plus vite possible et aboutira à la prise de mesures efficaces pour la promotion du développement social dans les pays en développement.

3. En ce qui concerne le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56), la représentante de l'Algérie constate avec une profonde inquiétude que celui-ci porte presque exclusivement sur les changements récents intervenus en Europe centrale et en Europe

(M. Br ukadoun, Algérie)

orientale mais n'évoque pas la détérioration continue de la situation socio-économique des pays en développement, pourtant eux-mêmes engagés dans un processus de démocratisation qu'ils espèrent mener à terme en dépit d'une conjoncture économique défavorable. La communauté internationale ne doit pas détourner son attention des problèmes graves de l'ensemble du monde en développement ni oublier les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de celui-ci. A ce propos, la délégation algérienne réaffirme la validité de la résolution 1991/4 du Conseil qui invite le Secrétaire général à réorienter son rapport en tenant compte des préoccupations exprimées par le Groupe des 77.

4. La représentante de l'Algérie se déclare satisfaite des diverses activités entreprises dans le domaine social : application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche, préparatifs de l'Année internationale de la famille, exécution du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, Plan d'action international sur le vieillissement et Programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation. Elle a suivi avec un intérêt particulier l'élaboration du projet de programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

5. Comme suite à l'Année internationale de la jeunesse en 1985, qui a conduit les gouvernements à prendre de nouveaux engagements à cet égard, l'Algérie s'efforce d'améliorer les conditions de vie des jeunes, notamment dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la formation et de l'emploi. Elle estime, en effet, que les besoins légitimes des jeunes dans ces domaines, de même que dans ceux de l'alimentation, de la santé et de la culture, doivent être pris en compte sans tarder et que des solutions concrètes et urgentes aux problèmes des jeunes doivent être recherchées en coopération avec d'autres Etats. La célébration en 1995 du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse sera l'occasion d'imprimer un nouvel élan à la réalisation des objectifs d'intégration, de développement et de bien-être fixés en faveur des jeunes. La délégation algérienne appuie l'orientation générale du projet de programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà proposé par le Secrétaire général et souscrit particulièrement à ses vues concernant la nécessité d'accorder une attention prioritaire aux jeunes défavorisés et déshérités.

6. M. RUDI (Albanie) dit que les problèmes sociaux occupent une place de plus en plus grande dans les programmes et stratégies de développement des Nations Unies et dans les programmes nationaux de développement des pays. Il convient de se réjouir de la prise de conscience croissante du lien qui existe entre le progrès économique et le progrès social et que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement indique clairement. Par ailleurs, entre les pays en développement, dont la situation profondément préoccupante fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, et les pays industrialisés, victimes eux aussi de nombreux problèmes sociaux liés au développement, il

(M. Rudi, Albanie)

existe aujourd'hui un troisième groupe de pays : les pays d'Europe orientale, dont l'Albanie. Ces pays se heurtent à de nouveaux problèmes économiques et sociaux liés à leur passage d'un système communiste totalitaire à la démocratie, d'une économie centralisée à une économie de marché. La délégation albanaise engage l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées à accorder une plus grande attention à ces pays et à prendre des mesures tant qu'il est encore temps pour leur venir en aide.

7. Idéalistes et épris de démocratie, comme le reconnaît la Déclaration de l'Assemblée générale concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples, les jeunes ont été à l'origine des événements historiques qu'a connus l'Albanie et conservent actuellement l'initiative des changements économiques, politiques et sociaux qui se produisent dans de nombreux pays du monde. Pour le Gouvernement albanais, il est donc de la plus haute importance de trouver des moyens concrets, efficaces et rapides de préparer les jeunes à assumer les responsabilités qui seront les leurs à l'avenir. L'effort prioritaire du Gouvernement albanais dans ce domaine porte sur l'éducation et l'emploi. Aussi est-il extrêmement reconnaissant aux ministres de l'éducation des Etats membres des Communautés européennes de s'être engagés à aider l'Albanie dans leur domaine de compétence. Malheureusement, l'exode massif des jeunes qui, hier, signalait le refus de la dictature et qui, aujourd'hui, est motivé par des considérations économiques, est une source de préoccupation pour l'Albanie. En effet si, dans les textes, les jeunes Albanais jouissent aujourd'hui de tous les droits de l'homme, dans la pratique de nombreuses difficultés économiques continuent de faire obstacle à la jouissance effective de ces droits. Pour protéger les démocraties naissantes, il est important de faciliter les échanges entre les organisations de jeunes. L'organisation de réunions internationales de jeunes et la création de liens culturels entre jeunes de différents pays favoriseraient le respect mutuel et la solidarité entre les peuples et permettraient également de lutter efficacement contre la xénophobie qui persiste malheureusement dans de nombreux pays. En Yougoslavie par exemple, la Serbie s'efforce actuellement de détruire par tous les moyens la culture albanaise au Kosovo en coupant tous les liens avec l'Albanie et en fermant toutes les écoles, y compris l'Université et l'Académie des sciences. Il s'agit là d'une grave atteinte à l'identité nationale albanaise et d'une forme d'inquisition sans précédent dans l'histoire récente de l'Europe civilisée.

8. Se référant à la question du vieillissement, M. Rudi dit que les mesures énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le cadre des activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà (A/46/361) méritent un examen approfondi. Il est notamment essentiel de donner aux personnes âgées la possibilité de participer aux activités économiques et sociales et aux affaires publiques dans leur pays. En Albanie, les personnes âgées ont droit au respect et s'efforcent de leur côté de faire profiter les plus jeunes de leur expérience.

(M. Rudi, Albanie)

9. En dépit d'une certaine prise de conscience des problèmes posés par l'incapacité, il reste beaucoup à faire pour intégrer les personnes handicapées à la société et atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Une attention plus grande doit notamment être accordée aux handicapés mentaux. Malheureusement, en Albanie, les personnes handicapées pâtissent de la crise économique. Aussi, l'aide humanitaire accordée par de nombreuses organisations charitables européennes, américaines et autres est-elle d'autant plus appréciée.

10. Le Gouvernement albanais attache une grande importance à la famille en tant que cellule de base de la société. En Albanie, traditionnellement, la cohabitation des parents et des enfants permet aux jeunes de profiter de l'expérience de leurs aînés, les personnes âgées et handicapées bénéficient du soutien de leurs proches. Pour sa part, le Gouvernement albanais met tout en ordre pour atténuer les effets de la crise économique sur le niveau de vie des familles.

11. Pour conclure, le représentant de l'Albanie déclare que son pays est disposé à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées en vue de trouver des solutions aux problèmes sociaux au niveau tant national qu'international.

12. Mme VALDES (Espagne), prenant la parole au sujet de la question des personnes handicapées, rappelle que, dans sa résolution 45/91, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire revoir la traduction dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies des termes "impairment", "disability", "handicap" et "disabled person" qui sont utilisés dans le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. Or, le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial ne répond pas à cette demande. Si la représentante de l'Espagne attache une grande importance à cette question, c'est parce qu'il lui semble primordial d'éliminer certains termes à caractère péjoratif et discriminatoire qui sont employés dans les documents de travail de l'Organisation relatifs aux personnes handicapées. Au reste, la délégation espagnole croit comprendre que cette question de terminologie a été réglée de façon adéquate par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'incapacité, dans son rapport final à la Sous-Commission de la prévention des mesures discriminatoires et de la protection des minorités (E/CN.4/Sub.2/1931/31).

13. Se référant au projet de Programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000, Mme Valdes rappelle la nécessité de s'inspirer, pour l'élaboration de ce programme, des Principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse adoptés par l'Assemblée générale. Il lui semble également nécessaire de fixer, dans le cadre de ce nouveau programme d'action, des objectifs concrets non seulement en matière d'éducation, de formation et d'emploi, mais aussi dans des domaines tels que la qualité de la vie, l'égalité des chances, la participation, la création d'associations et la coopération internationale.

(Mme Valdes, Espagne)

14. La délégation espagnole a pris connaissance avec un intérêt particulier du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine du vieillissement (A/46/361). Elle estime indispensable de mettre en place un système de protection sociale qui assure aux personnes âgées des ressources suffisantes pour leur permettre de vivre dans la dignité.

15. En conclusion, la délégation espagnole juge très utiles les débats sur les questions sociales qui se déroulent dans différentes instances internationales. Aussi, attend-elle avec intérêt la tenue, l'an prochain à Bratislava, de la Conférence régionale des ministres européens chargés des affaires sociales. De même, elle se félicite des consultations engagées par le Secrétaire général avec tous les Etats Membres en vue de la convocation éventuelle d'un sommet mondial sur le développement social.

16. M. FERNANDEZ PALACIOS (Cuba) constate que le modèle de développement qu'on prétend imposer à tous les pays en développement, loin de combler le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres, fait payer à ceux-ci un coût social et humain exorbitant. Cette situation est particulièrement dramatique en Amérique latine, où aux problèmes de la faim, de l'analphabétisme et de l'insalubrité est venue s'ajouter récemment l'épidémie de choléra.

17. Mais surtout, il y a le service d'une dette extérieure qui, à la fin de 1990, dépassait 1 300 milliards de dollars. De plus, les pays développés créditeurs et les institutions financières internationales ont subordonné le renouvellement du crédit international à l'introduction de programmes d'ajustement économique rigoureux, qui ont eu des effets si négatifs sur la population des pays en développement qu'on a parlé de "dette sociale" à propos de la diminution constante des budgets dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement et de la protection sociale.

18. L'Amérique latine et l'Afrique sont les régions qui ont été les plus touchées par cette crise économique et sociale. On sait par exemple qu'en 1990, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comptait quelque 270 millions de pauvres, soit 62 % de la population totale, tandis que 84 millions de personnes vivaient dans la pauvreté absolue. Or, les politiques économiques néo-libérales qu'on voudrait imposer aux pays en développement, loin de résoudre cette crise, risquent de déclencher des explosions sociales qui pourraient remettre en question les acquis démocratiques. Aussi est-il regrettable que, dans son rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde (A/46/56), le Secrétaire général évoque à peine ces réalités, se faisant le promoteur rien moins qu'impartial des bienfaits supposés de l'économie de marché et déniait tout caractère positif aux réalisations sociales qui se situent en dehors du cadre étroit du néo-libéralisme économique.

19. La délégation cubaine partage l'avis de nombreuses autres délégations qui ne peuvent accepter qu'un rapport censé être universel soit en fait partial, sélectif et discriminatoire au point de faire l'impasse sur la situation dramatique que connaissent les pays en développement d'Afrique, d'Asie et

(M. Fernandez Palacios, Cuba)

d'Amérique latine. Comment, en effet, un rapport sur la situation sociale dans le monde peut-il passer sous silence les problèmes sociaux des régions où la crise sociale est incontestablement le problème fondamental? Il faudrait donc s'assurer que le rapport de 1993 sur la situation sociale dans le monde soit spécialement consacré à l'examen de la situation des pays en développement, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 44/56 de l'Assemblée générale et de la résolution 1991/4 du Conseil économique et social.

20. S'agissant du projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, évoqué dans le document A/46/360, la délégation cubaine accorde une grande importance aux trois thèmes retenus, à savoir la participation, le développement et la paix. Elle estime toutefois nécessaire d'attribuer un caractère hautement prioritaire à l'analyse des problèmes socio-économiques et politiques qui affectent la situation des jeunes des pays en développement et à l'élaboration de mesures destinées à protéger ceux-ci contre les effets de la crise de la dette et de l'ajustement structurel, tous aspects dont il n'est pas suffisamment tenu compte dans la stratégie proposée.

21. La question du vieillissement est prise très au sérieux à Cuba, où 12 % de la population ont plus de 60 ans. La politique cubaine dans ce domaine vise à offrir aux personnes âgées la possibilité de mener une vie plus digne par le biais d'une intégration totale dans la société.

22. Quant à l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, on ne peut que rendre hommage à l'ONU et aux organisations non gouvernementales pour leurs activités en faveur des handicapés et espérer que la coopération internationale dans ce domaine se renforcera de façon à compléter les efforts déployés par les pays, notamment par les pays en développement.

23. En dépit de l'hostilité permanente dont fait preuve le pays le plus puissant de la terre à l'égard d'un petit pays en développement et qui se traduit par un blocus économique inhumain, Cuba a pu, en 30 années de révolution, offrir à sa population des conditions de vie très supérieures, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'alimentation, de l'emploi, du logement et de la protection sociale. Le peuple cubain peut s'enorgueillir d'avoir accompli un véritable tour de force en édifiant contre vents et marées une société infiniment plus juste et humaine, dont la devise est l'équité sociale et l'égalité des chances pour tous. A Cuba, l'espérance de vie est de 74 ans pour les hommes et de près de 78 pour les femmes; l'île compte 1 médecin pour 275 habitants et 1 stomatologiste pour 1 500 habitants. La mortalité infantile est de 10,7 pour 1 000 naissances vivantes, taux qui n'est égalé que dans les pays les plus développés; les dépenses de la sécurité sociale, dont bénéficie la totalité de la population, s'élèvent à 3,1 millions de pesos par jour; 1 137 000 personnes reçoivent une pension de retraite ou d'invalidité ou des allocations en cas de décès d'un parent proche. Actuellement, 1 Cubain sur 10 touche une pension. Le taux de scolarisation est de 100 % pour les enfants âgés de 6 à 11 ans et de 94,4 % pour les adolescents âgés de 12 à 14 ans.

(M. Fernandez Falacios, Cuba)

24. Les débats de la Troisième Commission ont souvent été l'occasion d'évoquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales, tant il est vrai qu'il existe un lien étroit entre le développement, le progrès social et la jouissance de ces droits. Le moment semble venu de demander à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, de mettre tout en oeuvre pour résoudre la crise économique des pays en développement en établissant à cette fin un système d'échanges plus juste qui permette à la population de ces pays de jouir des droits économiques, sociaux et culturels les plus élémentaires.

25. M. SEZAKI (Japon) dit que les extraordinaires événements qui se sont produits en Europe de l'Est, dans la région du Golfe et en Union soviétique, et qui signalent l'émergence d'un nouvel ordre international, ne doivent pas faire oublier les graves problèmes d'ordre social qui n'ont pas été réglés. Dans la mesure où ce sont les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les personnes handicapées qui, en général, sont les premiers affectés par ces problèmes, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer la protection sociale de ces groupes particulièrement vulnérables.

26. Se référant à la déclaration du Directeur de la Division du développement social, M. Sezaki estime qu'il conviendrait de tenir à l'Office des Nations Unies à Vienne les réunions internationales consacrées au développement social dont la préparation est souvent confiée à cet office; cela renforcerait le rôle de l'Office et permettrait d'utiliser les ressources limitées dont on dispose d'une manière plus rationnelle. Il faudrait, d'autre part, que le Secrétariat et les organes de l'ONU qui s'occupent du développement social coordonnent plus étroitement leurs travaux.

27. Compte tenu de l'exiguïté des ressources et de l'augmentation du volume de travail du Secrétariat, la Troisième Commission devrait, lorsqu'elle examine les incidences budgétaires de ses activités, consulter pleinement la Cinquième Commission conformément au processus budgétaire établi par l'Assemblée générale dans la résolution 41/213, ceci afin que les résolutions qu'elle adopte aient une chance d'être suivies d'effet.

28. La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées touchant à sa fin, la délégation japonaise espère que l'on pourra formuler une stratégie à long terme (jusqu'à l'an 2000 et au-delà) en vue d'instaurer une société garantissant l'égalité de droits et la participation à part entière des personnes handicapées dans la société. En ce qui le concerne, le Japon s'efforce d'incorporer les dispositions du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées dans sa politique nationale, avec la collaboration des personnes handicapées elles-mêmes et des ONG nationales qui s'occupent de ces problèmes. Au début de l'année, le Gouvernement japonais s'est engagé à nouveau à appliquer le programme à long terme en faveur des personnes handicapées qu'il avait formulé en 1982. Le représentant du Japon signale que la Fédération mondiale des sourds a tenu son onzième Congrès mondial à Tokyo du 5 au 11 juillet dernier. Huit cent personnes venues de

(M. Sezaki, Japon)

55 pays y ont examiné le thème de l'égalité et de l'autonomie; les personnes handicapées participant au Congrès ont formulé des propositions tendant à faciliter leur intégration dans la société.

29. Le Gouvernement japonais fournit une assistance technique aux pays en développement pour y promouvoir la protection sociale des personnes handicapées. Il se félicite, à cet égard, de ce que le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, auquel il contribue depuis 1980, ait joué un rôle essentiel grâce à son appui à des activités catalytiques et novatrices en faveur des personnes handicapées.

30. La poursuite de la croissance de la population mondiale accentue l'importance des questions relatives à la jeunesse. Il faut encourager les jeunes à considérer la vie d'une manière positive et à participer pleinement à la société, leur intégration étant, en dernière analyse, une condition de la paix et du développement de l'humanité. Tel est le but du programme des coopérants volontaires que le Japon envoie dans les pays en développement dans le cadre de la coopération technique et dont les compétences et le dévouement sont très appréciés par les pays d'accueil. Ce programme présente le double avantage de mettre en valeur des ressources humaines et de donner aux volontaires japonais l'occasion d'être directement en contact avec des cultures différentes de la leur. De plus en plus nombreux sont les jeunes qui participent à ce programme.

31. La délégation japonaise espère que le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement sera l'occasion de formuler, dans le cadre de la coopération intersectorielle et internationale, un programme d'activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà, qui soit orienté vers l'action.

32. Au Japon, l'amélioration de l'état sanitaire de la population a porté l'espérance de vie à près de 80 ans, le revers de cette médaille étant que, au siècle prochain, 1 Japonais sur 4 aura plus de 60 ans. Il s'agit donc de faire en sorte que ce groupe de la population contribue au développement de la société et n'impose pas une charge financière trop lourde à la population active.

33. La famille japonaise compte en moyenne 3,1 personnes et les familles nucléaires sont largement majoritaires. En raison de l'évolution de la structure de la famille et du rôle de chacun de ses membres, la garde des enfants et les soins aux personnes âgées sont des fonctions qui sont de plus en plus largement assumées par l'Etat. En ce qui concerne les préparatifs de l'Année internationale de la famille, qui sera célébrée en 1994, le représentant du Japon espère que, vu les contraintes budgétaires qui s'exercent à l'échelle du système des Nations Unies, ceux-ci seront menés à bien avec le maximum d'efficacité.

34. M. LUNA (Pérou) dit que l'élimination des conflits idéologiques qui entravaient l'action de l'Organisation des Nations Unies et le nouvel esprit de consensus et de coopération qui s'est établi devraient permettre d'adopter, face à la difficile réalité sociale des pays en développement, une attitude nouvelle.

35. Le représentant du Pérou constate qu'il n'a pas été donné suite à la résolution 45/248 de l'Assemblée générale touchant la restructuration des services des Nations Unies à Vienne et qu'il existe une disparité croissante entre les maigres ressources financières dont disposent les organes qui s'occupent du développement social et la portée de leurs mandats. A son avis, il est important d'établir d'urgence des méthodes de travail qui tiennent compte du lien étroit existant entre le secteur social et le secteur économique, cela afin d'éviter l'immobilisme au Secrétariat et dans ses services organiques et l'utilisation inadéquate des maigres ressources humaines et financières dont on dispose. Il faut donc procéder sans tarder à une refonte des organes de l'ONU qui s'occupent du développement social, sans nier pour autant les progrès que l'on doit dans ce domaine à l'Office des Nations Unies à Vienne et aux organes du Siège à New York.

36. L'omniprésence des préoccupations sociales au sein des institutions spécialisées des Nations Unies, qui est due aux besoins croissants des pays en développement dans ce domaine, requiert l'adoption d'une nouvelle approche. Ceci étant, l'Organisation des Nations Unies se trouve dans une position de faiblesse relative lorsqu'elle tente de résoudre les problèmes sociaux de l'humanité. En effet, aux problèmes endémiques qu'entraîne la pauvreté s'ajoutent les phénomènes de déstabilisation des sociétés par des groupes politiques qui ont recours à la violence comme moyen d'expression politique.

37. Les tendances dominantes de l'économie internationale et l'évolution politique récente dans le sens de la liberté montrent bien la nécessité de reconsidérer les rapports entre le social et l'économique. On constate, en effet, que la société civile tend à prendre de plus en plus d'importance dans les relations internationales en tant qu'élément distinct des mécanismes gouvernementaux et que l'optique selon laquelle l'économique doit être subordonné au social gagne du terrain. Dans ce contexte, la coopération internationale dans le domaine social ne doit pas être évaluée exclusivement sous l'angle de sa contribution à la réalisation d'objectifs quantitatifs; sa contribution à la stabilité politique des pays doit également entrer en ligne de compte. Il est d'ailleurs illusoire de vouloir ramener la réalité à des paramètres purement comptables et la solution des problèmes sociaux ne peut être recherchée dans un cadre strictement financier.

38. La compréhension mutuelle entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne les problèmes sociaux est d'autant plus nécessaire que la désintégration potentielle de la société est un facteur qui pourrait s'avérer très préjudiciable aux nouvelles structures démocratiques, en particulier à celles que l'on est en train de consolider, et qui risque de remettre en question les politiques macro-économiques visant l'assainissement de

(M. Luna, Pérou)

l'économie. Les pays ont tous intérêt à oeuvrer pour que la période de transition que traverse la société internationale s'accompagne d'une nouvelle perception des questions sociales qui dépasse le mythe des solutions toutes faites et l'idée qu'un modèle de société donné va permettre de résoudre tous les problèmes.

39. En ce qui concerne le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde, celui-ci pêche par l'absence de schéma méthodologique. Il faut donc espérer que, grâce au projet de cadre général qui sera utilisé à partir de 1993, ce rapport ne sera pas simplement un compte rendu fidèle des situations sociales, mais un document qui incite à réfléchir et qui permette de juger des progrès, ou des reculs, enregistrés dans le domaine social.

40. M. Luna estime que le sommet mondial sur le développement social pourrait être l'occasion de concevoir de nouvelles façons de percevoir le domaine social, qui permettent d'en finir avec la fragmentation des concepts et de faire avancer l'examen des questions de fond.

41. M. KOUNKOU (Congo) dit que son pays souhaiterait voir consacrées aux besoins de l'homme les ressources naguère absorbées par la course aux armements. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6) illustre à suffisance combien cette situation est préoccupante et pourquoi on a pu qualifier les 10 années écoulées de décennie perdue pour le développement du Sud. Le déclin a été particulièrement notoire en Afrique, où le FMI et la Banque mondiale ont été amenés à conseiller des programmes d'ajustement structurel. Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique n'a finalement pas répondu aux attentes de ce continent et l'appel de l'UNICEF en faveur d'un ajustement à visage humain n'a pas eu de suite, du fait de contraintes locales. Devenue inévitable, la réduction drastique des budgets sociaux a provoqué le délabrement des infrastructures sociales et la mise entre parenthèses ou l'abandon pur et simple de certains programmes. En Afrique, ce déclin a suscité des revendications sociales, économiques et politiques.

42. Au Congo aussi, la situation sociale, notamment celle des groupes les plus vulnérables, s'est détériorée, à la fois en matière d'emploi, de santé et d'enseignement. Le Gouvernement n'a plus les moyens de la politique sociale généreuse qui était la sienne. Si les indicateurs économiques placent le Congo dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, les indicateurs sociaux feraient plutôt penser aux pays les moins avancés.

43. C'est dans ce contexte qu'une vague de revendications sociales a déferlé au début de l'année, entraînant de profonds changements politiques, dont le couronnement a été la tenue d'une conférence nationale souveraine. Cette conférence a opté pour l'initiative privée comme moteur du développement socio-économique, tout en conservant à l'Etat le rôle d'agent principal du développement social.

(M. Kounkou, Congo)

44. S'inquiétant de la crédibilité du nouvel ordre international en gestation et se félicitant des initiatives prises en faveur des ex-pays communistes d'Europe, l'intervenant formule le voeu que le même type d'effort soit également entrepris en faveur de l'Afrique. Soulignant la nécessité d'une solution globale à tous les problèmes liés à la situation sociale dans le monde, il dit que son pays souscrit au projet de cadre général établi pour le rapport de 1993. Une information juste sur les tendances socio-économiques mondiales et la situation réelle des pays en développement est en effet de nature à mobiliser la volonté politique internationale et à favoriser des engagements fermes en vue de trouver des solutions satisfaisantes. Ces préoccupations rejoignent celles du Conseil économique et social qui, dans sa décision 1991/230, a demandé la convocation d'un sommet mondial pour le développement social, idée qu'appuie le Congo.

45. Mme REFUVEILLE (France), citant le Président de la République française, dit que les politiques économiques et sociales doivent veiller à ne "laisser personne au bord du chemin" et soutenir toute action internationale, régionale, nationale ou strictement locale, dès lors qu'elle oeuvre au progrès social, sans lequel le monde ne peut accéder à la paix et au progrès économique.

46. L'ONU l'a bien compris puisqu'elle accorde un intérêt renouvelé aux questions sociales; la France se félicite à cet égard des résultats de la trente-deuxième session de la Commission du développement social. Par ailleurs, elle souscrit largement aux conclusions contenues dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56-E/1991/6). Elle retient en particulier trois sujets de préoccupation : les problèmes sociaux nouveaux auxquels sont confrontés les nombreux pays qui se sont engagés au cours des deux dernières années dans la voie de l'économie de marché, la persistance dans les pays développés de poches de pauvreté qui amènent à s'interroger sur les politiques sociales traditionnelles, l'insuffisance chronique des services sociaux dans les pays du tiers monde, qui traduit le plus souvent l'échec des politiques économiques de développement de la décennie écoulée.

47. L'idée selon laquelle les politiques sociales doivent aller de pair avec les politiques économiques gagne du terrain. La France a défendu cette thèse de façon constante, notamment dans son action extérieure en faveur des pays en voie de développement, et estime que les organisations internationales pourraient faire davantage. C'est pourquoi elle a accueilli avec intérêt la décision 1991/230 du Conseil économique et social relative à la convocation d'un sommet mondial pour le développement social.

48. S'agissant des handicapés, la France a défini des priorités nationales annuelles tendant à un même objectif : l'intégration des handicapés par la mise en oeuvre d'une politique globale. Pour les enfants, priorité a été donnée à l'intégration au milieu scolaire ordinaire et, s'agissant des personnes lourdement handicapées, leur prise en charge a fait l'objet d'efforts renouvelés.

(Mme Refuveille, France)

49. La structure des familles et les modes de vie ont profondément changé au cours des 20 dernières années. Le Gouvernement français veille à ce que la liberté de choix de vie des personnes et des couples soit respectée. Cette liberté repose sur le principe de l'égalité, égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie et égalité entre les différents modes de vie, dans le respect du droit français. Cette liberté repose aussi sur le principe de la solidarité nationale en garantissant des aides prioritaires aux enfants, aux personnes âgées ou aux familles les moins favorisées.

50. En ce qui concerne les jeunes, la France est particulièrement attachée au droit d'expression de l'enfant, inscrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Le développement en France des conseils municipaux d'enfants en est la parfaite illustration. Le Gouvernement mène également une action dans les directions suivantes : mieux définir et étendre les droits des adolescents afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, prendre en compte les problèmes posés par l'audition de l'enfant dans les procédures judiciaires et administratives et traiter la question des enfants sollicités par les médias. En outre, la France organisera en janvier 1992 un séminaire sur les jeunes et l'urbanisation, en coopération avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Elle espère que les conclusions du séminaire seront utiles au groupe de travail qui se réunira sur le thème de l'intégration des jeunes dans la société lors de la trente-troisième session de la Commission du développement social; la croissance urbaine génère en effet des phénomènes sociaux d'exclusion et de tension qui affectent en premier lieu la jeunesse.

51. A la trente-deuxième session de la Commission du développement social, la délégation française a participé activement aux discussions relatives à la question du vieillissement; elle souscrit pleinement au texte soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Lors de sa quarante-septième session, l'Assemblée générale consacrera en principe deux jours de séances plénières à la question des personnes âgées. Ces deux journées constitueront une conférence internationale sur le vieillissement, qui devrait se tenir à haut niveau et définir des objectifs mondiaux pour la période 1992-2001.

52. Conformément aux Principes des Nations Unies destinés à permettre aux personnes âgées de mieux vivre les années gagnées, la politique française s'articule autour des objectifs suivants : aider au maintien des personnes âgées dans leur environnement habituel aussi longtemps qu'elles le souhaitent et que leur état de santé le permet, améliorer l'efficacité et la qualité des établissements pour personnes âgées et adapter, de façon générale, le système de prise en charge des personnes âgées.

53. M. ERDENECHULUUN (Mongolie) rappelle que la paix et la sécurité ne peuvent être qu'illusoire si elles ne vont pas de pair avec le développement économique et le progrès social. Certes, 1991 a été une année marquée par des progrès dans le domaine politique et en matière de désarmement, mais les problèmes économiques et sociaux restent entiers. Près de la moitié de la population de l'Asie vit encore dans la pauvreté en dépit d'une croissance soutenue de la production par habitant dans plusieurs pays de la région. La

/...

(M. Erdenechuluun, Mongolie)

communauté internationale se doit de créer un environnement qui facilite la croissance économique et le développement social. C'est pourquoi la Mongolie appuie pleinement le renforcement des activités du système des Nations Unies dans ce domaine.

54. La convocation d'un sommet mondial pour le développement social serait l'occasion pour tous les pays du monde, développés et en développement, de conjuguer leurs efforts dans ce domaine. On devrait notamment encourager une évaluation plus approfondie des perspectives d'amélioration de la situation sociale offertes par les Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (A/CONF.80/10). A cet égard, la Mongolie est extrêmement attachée au développement de la coopération régionale et constate avec satisfaction l'intérêt porté par le Secrétaire général aux activités de la CESAP relatives à l'application des Principes directeurs (voir A/46/414), notamment la quatrième Conférence des ministres d'Asie et du Pacifique chargés de la protection sociale et du développement social, qui s'est tenue à Manille.

55. Comme d'autres pays en transition, la Mongolie fait face aujourd'hui à d'énormes difficultés économiques et sociales, dont le Secrétaire général dresse un bilan réaliste dans son rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde. C'est à ces problèmes que le Gouvernement mongol tente de remédier par sa politique sociale.

56. La promotion de l'égalité entre l'homme et la femme reste un problème pressant. Certes, les Nations Unies ont déjà beaucoup fait dans ce domaine et il est encourageant de voir grossir le rang des Etats parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais des inégalités de fait subsistent partout.

57. La Mongolie appuie la décision de la Commission de la condition de la femme d'examiner en profondeur certains thèmes prioritaires et approuve ceux choisis pour la trente-huitième session de la Commission. La question de la promotion de la femme doit aussi figurer à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), de la Conférence mondiale sur la population et le développement (1994) et d'autres rencontres internationales. La Mongolie attend de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) qu'elle examine et formule des directives claires et précises pour l'application future des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000.

58. En Mongolie, les femmes ont, sur le plan juridique, des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. Toutefois, la transformation actuelle du pays a révélé de nombreux problèmes jusque-là cachés, tels que les difficiles conditions de vie et de travail des femmes, notamment en milieu rural, les taux élevés de mortalité maternelle et infantile et le nombre croissant des divorces et des familles monoparentales. A cet égard, la Mongolie est reconnaissante à UNIFEM de son appui aux projets nationaux de promotion de la femme.

(M. Erdenechuluun, Mongolie)

59. S'agissant des jeunes, des questions nouvelles requièrent des efforts nouveaux. Il faut penser soigneusement le programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. L'année 1995, qui marquera le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, sera l'occasion pour l'Assemblée générale d'adopter ce programme. En Mongolie, les jeunes représentent une grande partie de la population. Ils sont souvent à l'avant-garde du combat pour la démocratie, la libéralisation de la société et le passage à l'économie de marché.

60. La Mongolie attache une grande importance à la préparation et à la célébration en 1994 de l'Année internationale de la famille. Sur le plan national, de nombreuses questions se posent à cet égard, auxquelles le gouvernement accorde une attention particulière mais qui sont loin d'être résolues et ne pourront l'être sans la participation de tous les secteurs de la société et des programmes spécifiques.

61. Au terme de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, la Mongolie estime que les progrès qui ont été faits dans l'application du Programme d'action mondial sont insuffisants. Les personnes handicapées sont des membres de plein droit de la société. Il faudrait faire davantage pour qu'elles deviennent des agents à part entière du développement socio-économique de leur pays. Il faut donc renforcer les activités de l'ONU et les efforts que les pays déploient à cette fin.

62. En ce qui concerne l'exécution du programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation, la Mongolie constate avec satisfaction que l'Année et la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous ont marqué un tournant. Elle tient en particulier à féliciter l'Unesco, qui a joué le rôle d'organisation chef de file dans le cadre de l'Année, les organisations qui ont parrainé la Conférence de Jomtien - UNICEF, PNUD et Banque mondiale - et les gouvernements qui ont lancé des programmes d'alphabétisation, sans oublier les organisations non gouvernementales, les médias et le secteur privé. Sur le plan régional, la région de l'Asie et du Pacifique, qui compte les trois quarts de la population analphabète du monde, a été très active. La Chine et l'Inde méritent une mention particulière à cet égard.

63. Malgré ces efforts, l'analphabétisme demeure un problème que la communauté internationale doit résoudre d'urgence. Il est essentiel que l'Assemblée générale continue à suivre de près les progrès de l'alphabétisation et qu'elle procède, lors de sa cinquantième session à un examen des progrès accomplis et des problèmes rencontrés. La Mongolie présentera un projet de résolution en ce sens.

64. M. KABIR (Bangladesh) se réfère à la question des personnes handicapées, question dont on n'apprécie pas toujours toutes les implications. A cet égard, force est de constater, que les activités entreprises pour donner effet au Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées sont loin d'avoir donné des résultats satisfaisants, en particulier dans les pays les moins développés où bon nombre d'entre elles ne survivent que par la mendicité. Or, la pitié n'est pas une solution. Pour aider les personnes

(M. Kabir, Bangladesh)

handicapées à s'intégrer à la société, il est indispensable de bien comprendre leurs besoins et de valoriser leur potentiel. La voie vers l'autonomie passe par la confiance en soi et le respect de soi. C'est pourquoi le représentant du Bangladesh espère que le Congrès de l'Organisation mondiale des personnes handicapées qui se tiendra au Canada, en avril 1992, abordera cette question d'une manière pragmatique.

65. La prévention joue également un rôle essentiel dans ce domaine. Dans de nombreux pays, en particulier dans les moins développés, la cause de nombreuses infirmités réside dans la malnutrition au stade de la petite enfance. A cet égard, il est indispensable que les organisations qui s'occupent des questions alimentaires, telles que le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et l'OMS, assurent des programmes nutritionnels en faveur des enfants et des mères allaitantes.

66. A l'origine des handicaps, il y a également les accidents et la violence sous toutes ses formes. Dans le monde développé, il existe des systèmes d'assurance qui garantissent aux personnes handicapées un traitement médical et le versement d'indemnités pour manque à gagner. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine dans le reste du monde.

67. Enfin, il est également important d'aider les personnes handicapées à s'intégrer à la société en créant de petites entreprises génératrices de revenus, ce qui suppose une formation professionnelle adaptée à leurs possibilités. Seule une action concertée à l'échelon national accompagnée d'une assistance financière et matérielle internationale peut permettre aux gouvernements de mettre en place des institutions qui dispensent ce type de formation.

68. Reste le problème des personnes mentalement retardées qui exigent des soins particuliers. Loin de considérer ce type d'infirmités comme un stigmate, la société doit y voir un défi à relever, et témoigner aux personnes qui en sont affligées une compassion particulière et des soins attentifs.

69. Conscient de ses responsabilités à l'égard des personnes handicapées, le Gouvernement bangladaise a adopté une politique nationale dans ce domaine, dont la mise en oeuvre est confiée au Ministère des affaires sociales. Cette politique met l'accent sur les programmes entrepris à l'échelon de la collectivité, l'idée étant que la responsabilité à l'égard des personnes les moins favorisées de la société doit être partagée par tous. D'autre part, le Gouvernement a mis en place un programme pour l'emploi et l'intégration des personnes handicapées qui comprend à la fois la formation professionnelle de ces personnes et leur placement, une fois acquises les compétences nécessaires. Enfin, outre les établissements d'enseignement pour handicapés, il existe, dans certaines écoles, des classes spéciales pour les étudiants ayant des problèmes visuels ou auditifs.

(M. Kabir, Bangladesh)

70. En ce qui concerne la prévention de l'incapacité, au Bangladesh la plupart des programmes dans ce domaine sont exécutés avec l'assistance de l'UNICEF. Ils consistent, notamment, à mettre l'accent sur la vaccination, la distribution de capsules de vitamine A et l'information en matière de nutrition.

71. Les organisations non gouvernementales appuient l'action du Gouvernement, qu'entravent à la fois le manque de ressources financières et techniques et, plus souvent encore, la simple indifférence humaine à l'égard du sort de ceux que l'on appelle "les intouchables".

72. A l'échelon international, le représentant du Bangladesh estime qu'il faudrait élaborer un plan d'action commun à tous les organismes des Nations Unies de façon à assurer la convergence des activités déployées par des institutions telles que l'OIT, l'OMS, l'Unesco et l'UNICEF.

73. Le représentant du Bangladesh fait siens les quatre objectifs qui, de l'avis du Secrétaire général, requièrent l'attention de la communauté mondiale dans les années à venir, à savoir l'intégration des personnes handicapées à la société, la reconnaissance et la protection des droits de ces personnes grâce à des lois appropriées, la création de mécanismes nationaux de coordination et la formation d'organisations de personnes handicapées. Il reste beaucoup à faire au Bangladesh et dans d'autres régions du monde pour atteindre ces objectifs et parvenir ainsi à une "société pour tous d'ici l'an 2010".

La séance est levée à midi.